



Janvier 2025

---

# PACTE NATIONAL ÉNERGIE POUR LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

---



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



---

# Préambule

## **Le Pacte National Energie de la République de Côte d'Ivoire, aligné sur son Plan National de Développement 2021-2025 <sup>1</sup> et l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°7 <sup>2</sup> des Nations Unies, constitue une feuille de route visant à garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre pour toute la population Ivoirienne.**

Il vise à accélérer le rythme d'accès à l'électricité<sup>3</sup> et à la cuisson propre<sup>4</sup> jusqu' à 100% et 50%, respectivement, d'ici 2030 et à augmenter significativement la capacité de production de l'électricité à partir des sources renouvelables (45% à l'horizon 2030). Le secteur privé jouera un rôle clé pour atteindre ces objectifs, avec pour ambition de mobiliser environ 2 milliards de dollars US d'investissements privés dans la production, le transport, la distribution d'énergie ainsi que dans les solutions d'Énergies Renouvelables Décentralisées (ERD) et de cuisson propre.

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire est déterminé à atteindre ces objectifs ambitieux et réalistes en s'engageant pleinement à la mise en œuvre du plan d'action défini dans ce Pacte. Ce plan détaille les réformes à mettre en œuvre autour de cinq axes principaux : (i) Réhabiliter et étendre les infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie à des coûts compétitifs ; (ii) Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue ; (iii) Adopter les solutions d'ERD et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier

kilomètre comme éléments essentiels de l'agenda d'accès à l'énergie ; (iv) Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires ; et (v) Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité.

Reconnaissant que le succès de cette initiative nécessite un effort collectif, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire appelle les partenaires de développement, les philanthropes, le secteur privé et la société civile à se joindre à cette initiative transformative pour accélérer l'accès universel à l'énergie et contribuer à la mobilisation de 6,56 Milliards de dollars US de financement.

Le Gouvernement s'engage fermement à mettre en œuvre le plan d'action inclus dans le Pacte, visant à lever les obstacles tout au long de la chaîne de valeur énergétique. Cette démarche permettra de mobiliser les ressources nécessaires pour garantir une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre, tout en contribuant à la croissance économique et au développement du pays et de la région.

---

<sup>1</sup> Le PND 2026-2030 intégrera le pacte national énergie.

<sup>2</sup> ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

<sup>3</sup> Taux d'accès : taux de desserte (Nombre de ménages raccordés à l'électricité/Nombre total de ménages)

<sup>4</sup> Les ménages utilisant des combustibles modernes de cuisson comme le butane, le biogaz, le biochar



---

# Contenu

<b>1. PREAMBULE</b>	<b>1</b>
<b>2. DÉCLARATION D'ENGAGEMENT</b>	<b>4</b>
2.1 Engagement du Gouvernement	5
2.2 Appel à partenariat	8
2.3 Objectifs et plan d'action du Pacte	9
<b>3. APERÇU DU SECTEUR ET DES DEFIS</b>	<b>15</b>
3.1 Aperçu du secteur de l'énergie	16
3.2 État actuel et défis	18
<b>ANNEX I      ACTIVITES EN COURS ET SOUTIEN DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>23</b>
<b>ANNEX II      INDICATEURS CLÉS DU SECTEUR</b>	<b>35</b>
<b>ANNEX III     BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE</b>	<b>39</b>
<b>4. LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>40</b>

---



---

# Liste des tableaux

Tableau 1: Besoin de Financement.....	8
Tableau 2: Objectif et Plan d'action .....	9
Tableau 3: Objectif d'accès à l'électricité.....	9
Tableau 4: Part des énergies renouvelables.....	10
Tableau 5: Indicateur .....	10
Tableau 6: État actuel et défis.....	18



---

# 1

## Déclaration d'engagement

---



## A.

# Engagement du Gouvernement

**1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire s'engage à transformer le paysage énergétique national et à accélérer l'accès à une énergie fiable, abordable, inclusive, durable et propre pour tous les Ivoiriens. Cet engagement constitue un catalyseur essentiel pour le progrès social, économique et environnemental du pays. À cette fin, le Gouvernement a fixé les objectifs suivants :**

---

Fournir l'accès à l'électricité à environ 17 Millions de personnes supplémentaires d'ici 2030, faisant passer le taux d'accès national (taux de desserte) à 100% contre 64% à fin 2023.

---

Accélérer l'accès aux solutions de cuisson propre<sup>5</sup> à 50%, contre environ 20% actuellement, ce qui permettrait à 2,4 Millions de ménages supplémentaires d'accéder à des solutions de cuisson propre, bénéficiant particulièrement aux femmes et aux communautés marginalisées.

---

Augmenter la part actuelle des énergies renouvelables dans le mix de production à 45%, tout en multipliant par 1,7 la capacité de production d'ici 2030.

---

Créer un environnement propice à la participation du secteur privé, afin de mobiliser 2 Milliards de dollars US d'investissements privés dans le secteur de l'énergie.

**2. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles identifiés dans la chaîne de valeur énergétique, conformément au plan d'action défini dans ce Pacte National pour l'Énergie.**

---

**2.1. Réhabiliter et étendre les infrastructures énergétiques à des coûts compétitifs**

**2.1.1.**

**Pour orienter les investissements publics et privés**, le Gouvernement a élaboré en 2023, le Plan Directeur Production et Transport, le Plan Directeur Distribution d'Énergie Électrique du Grand Abidjan, ainsi que le Plan Directeur Distribution d'Énergie Électrique des Villes de l'Intérieur. Il s'engage également à finaliser à fin 2025 les trois autres Plans Directeurs notamment le Plan Directeur Automatisation, Téléconduite et Smart Grid (PDAT-SG), le Plan Directeur Extension des Réseaux dans les Localités Rurales (PDELR) sur la période 2025-2040 et le Plan Directeur Electrification Hors Réseau (PDEHR).

**2.1.2.**

**Le Gouvernement s'engage à appliquer une politique d'approvisionnement concurrentielle et transparente**, conformément aux dispositions du Code de l'Électricité (2014) et du Code des Investissements (2018), dans le cadre des appels d'offres pour les investissements privés dans le secteur des énergies renouvelables. Il s'engage également à réaliser des conventions et protocoles d'accord avec des promoteurs privés pour la réalisation d'ouvrages de production d'électricité, afin d'amplifier l'opérationnalisation de son Plan Stratégique de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PSDEREE) 2020-2030. Par ailleurs, d'ici fin juin 2025, le Gouvernement s'engage à rationaliser

---

<sup>5</sup> Les ménages utilisant des combustibles modernes de cuisson comme le butane, le biogaz, le biochar



le processus de contractualisation pour la mise en œuvre des centrales électriques privées, notamment pour le recours aux appels d'offres systématiques pour la période 2025 - 2030.

### 2.1.3.

**Le Gouvernement s'engage à renforcer les ressources du Fonds National pour la Maitrise de l'Energie (FONAME)** pour la mise en œuvre des mesures telles que l'audit énergétique obligatoire et périodique des gros consommateurs d'énergie, l'étiquetage énergétique des climatiseurs, réfrigérateurs et lampes électriques, et les exigences d'efficacité énergétique imposées à certains bâtiments à construire. Enfin, il s'engage à renforcer les actions de lutte contre les infractions au code de l'électricité dans l'optique de veiller au respect des dispositions du code de l'électricité par les usagers et structures assujettis.

## 2.2.

### Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue

#### 2.2.1.

**Le Gouvernement de Côte d'Ivoire réaffirme son ambition de devenir un hub énergétique régional renforçant les interconnexions électriques et en augmentant les exportations d'énergie.** À cet effet, il s'engage à accélérer la réalisation des projets prioritaires « 330 kV Côte d'Ivoire – Ghana », « 330 kV Nigéria – Bénin – Togo – Ghana – Côte d'Ivoire » et « 225 kV Côte d'Ivoire – Libéria ». Par ailleurs, il renforcera activement les initiatives du WAPP, notamment en adoptant, conformément au calendrier du WAPP, les recommandations liées au mécanisme de tarification harmonisé entre les pays et en soutenant la mise en place d'un marché régional de l'électricité à court terme « day-ahead market », (DAM), offrant un cadre dynamique pour des transactions au comptant sécurisées et soutenues par une chambre de compensation.

## 2.3.

### Adopter les solutions ERD (Énergies Renouvelables Décentralisées) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre

#### 2.3.1.

**Pour atteindre ses objectifs ambitieux en matière d'accès à l'électricité, le Gouvernement reconnaît le rôle crucial des technologies hors réseau.** A cette fin, il s'engage à opérationnaliser le Plan d'Actions de l'Électrification Hors Réseau (PAEHR) élaboré en 2018 en (i) finalisant, adoptant et opérationnalisant le cadre

réglementaire applicable à l'électrification hors réseau d'ici fin 2025, (ii) définissant le modèle d'intervention du secteur privé dans ce domaine en fin 2025, et (iii) mettant en place un cadre de coordination des stratégies du secteur de l'électricité pour le réseau et le hors réseau en fin 2025. Le Gouvernement s'engage également à développer une stratégie nationale pour l'électrification des campements en fin 2025 avec un Plan Directeur Extension des réseaux dans les Localités Rurales (PDELR), et un Plan Directeur d'Électrification Hors Réseau (PDEHR) qui sera mise en œuvre dans le cadre de ce Pacte. En outre, d'ici fin 2025, il est prévu de finaliser la structuration du cadre de concertation pour l'électrification rurale hors réseau permettant l'évaluation et le suivi des cadres multiniveaux pour l'accès à l'électricité et à la cuisson propre.

#### 2.3.2.

**Pour accélérer l'accès aux solutions de cuisson propre,** le Gouvernement s'engage à développer une stratégie pour la cuisson propre, d'ici fin juin 2025, réviser le Plan d'Actions National des Énergies Renouvelables (PANER) en 2025, et finaliser le Code de la bioénergie en cours d'élaboration à fin juin 2025. Il s'engage également à étudier le potentiel en volume et en prix de la conversion du méthane national en butane, tout en maintenant le soutien financier au butane, en intégrant le bénéfice écologique de la déforestation évitée (estimé à 100 €/tCO<sub>2</sub>).

## 2.4.

### Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires

#### 2.4.1.

**Reconnaissant le rôle crucial du secteur privé dans la mobilisation des ressources nécessaires et pour encourager sa participation dans le secteur de l'énergie (tant sur réseau qu'hors réseau),** le Gouvernement a ouvert ce secteur à la participation privée depuis 2014, via le Code de l'électricité et ses décrets d'application. Pour favoriser le régime d'autoproduction, il s'engage à initier une réforme en 2025 pour définir les conditions de vente des excédents d'autoproduction d'électricité puis les appliquer à fin 2025. De plus, il mettra en place des mécanismes de financement innovants, incluant des instruments de garantie, pour réduire les coûts et les risques, renforçant ainsi la bancabilité des projets énergétiques.



#### 2.4.2.

**Pour faciliter les investissements privés dans les énergies renouvelables décentralisées,** le Gouvernement s'engage à développer, d'ici fin 2025, un processus rationalisé d'examen et d'approbation pour les développeurs des mini-réseaux gérés par le secteur privé (y compris les licences, les tarifs et l'intégration du réseau). Ce processus sera concrétisé dans le cadre de ce Pacte par la mise à l'échelle du programme national de mini-réseaux.

---

#### 2.4.3.

**Pour appuyer financièrement les solutions d'énergie renouvelable décentralisée menées par le secteur privé et accroître leur accessibilité,** le Gouvernement a mis en place des mécanismes de financement et des avantages fiscaux visant à stimuler la croissance du marché. En ce qui concerne la cuisson propre, une subvention est appliquée au prix de la recharge de la bouteille de gaz butane pour les ménages, dans le cadre du mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers.

---

#### 2.5.

**Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité**

Le Gouvernement s'engage à adopter, au plus tard à la fin du premier semestre 2025, un plan global d'assainissement durable de la situation financière du secteur de l'électricité, visant à poursuivre la convergence des tarifs vers les coûts réels. Ce plan impliquera des décisions sur plusieurs points, notamment (i) l'optimisation de la structure tarifaire, (ii) la régularité des ajustements tarifaires, (iii) l'amélioration du taux de recouvrement des factures d'électricité de l'Administration, (iv) le traitement des dettes d'investissement du secteur, y compris celles rétrocédées à CI-ENERGIES, et (v) la révision du modèle économique de CI-ENERGIES ainsi que du schéma de financement des investissements publics.

**3. Afin de mettre en œuvre les actions et engagements décrits dans ce Pacte National de l'Énergie, le Gouvernement s'engage, le cas échéant à renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance du secteur de l'énergie. Le Gouvernement s'engage également à identifier les besoins en ressources humaines, en renforcement des capacités dans l'ensemble du secteur et définir une stratégie en vue de les combler.**

**4. Le Gouvernement s'engage à mettre en place un cadre complet de suivi et d'évaluation permettant la supervision de l'implémentation du Pacte.**

Ce cadre sera défini par des textes réglementaires (décrets et/ou arrêtés) précisant les modalités de mise en œuvre et permettant de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs et au plan d'action. La supervision sera assurée par un système de S&E basé sur des indicateurs de performance, avec des rapports présentés lors de réunions périodiques d'un comité de pilotage. A la suite de la signature initiale du Pacte en janvier 2025 en Tanzanie, un suivi rigoureux mesurera les avancées en matière d'accès, d'efficacité et de durabilité énergétiques. Les indicateurs clés incluront, entre autres, le taux d'accès (taux de desserte) à l'électricité et à des solutions de cuisson propres, ainsi que la part des énergies renouvelables. Le ministère en charge de l'Énergie, en collaboration avec les parties prenantes, dirigera la collecte et l'analyse des données. Des retours réguliers permettront d'ajuster les politiques et objectifs pour garantir leur pertinence. Enfin, les efforts de suivi seront intégrés au budget national, assurant un alignement optimal avec les priorités énergétiques nationales et les engagements internationaux.





## B. Appel à partenariat

1. Le Gouvernement appelle les partenaires de développement, les fondations philanthropiques et le secteur privé à soutenir ses efforts pour mobiliser les fonds nécessaires, afin de permettre à la République de Côte d'Ivoire d'engager une transformation énergétique ambitieuse et d'accélérer l'accès universel à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre. Cela contribuera à la création de Millions d'emplois et d'opportunités économiques pour toute la population. Ce Pacte jouera

un rôle clé dans la croissance économique et le développement du pays, ainsi que dans celui de la région.

2. Les besoins<sup>6</sup> de financement pour atteindre les objectifs du Pacte s'élèvent à 15,02 Milliards USD dont 6,56 Milliards USD reste à financer. Le tableau ci-dessous présente les besoins de financement par segment et source de financement (public/privé) sur la période 2024-2030.

Tableau 1: Besoin de Financement

Segments	Description	Financement à mobiliser (2024-2030)			Déjà mobilisé ou en cours de mobilisation
		Public (Milliards FCFA)	Privé (Milliards FCFA)	Total (Milliards FCFA)	Total 2024-2030 (Milliards FCFA)
Production	Construction de Centrales Hydroélectriques, solaires et Biomasse	84	583	667	3 484,1
Transport	Création de postes sources, sécurisation et renforcement du réseau de transport	539		539	860, 3
Distribution	Extension et renforcement des réseaux de distribution	1 047		1 047	601,8
Cuisson propre	Mise en œuvre des activités du plan d'action national cuisson propre	858		858	
PEPT	Réalisation de Branchements PEPT (1 567 000 branchements sur la période 2027-2030)	235 <sup>7</sup>		235	148,9
Electrification hors Réseaux	Électrification des campements par pico, micro-réseau ou kits solaires		594	594 <sup>8</sup>	
Assistance technique	Support du cadre législatif, régulateur et institutionnel, développement des études dans les trois piliers, renforcement des capacités, assistance technique, etc.	40		40	36,2
<b>TOTAL (Milliards FCFA)</b>		<b>2 803</b>	<b>1 177</b>	<b>3 980<sup>9</sup></b>	<b>5 131</b>
<b>TOTAL (Milliards USD)</b>		<b>4,62<sup>10</sup></b>	<b>1,94</b>	<b>6,56</b>	<b>8,46</b>

<sup>6</sup> Source DGE/CI-ENERGIES, Plans Directeurs et Plans d'actions

<sup>7</sup> À priori la part affectée au secteur privé n'est pas définie, le projet est sous la responsabilité de l'État et tout investisseur privé peut participer au financement comme le cas de la SFI

<sup>8</sup> Source PAEHR

<sup>9</sup> Les montants mentionnés ici sont les montants des projets identifiés par les plans directeurs (production-transport, distribution) à mettre en œuvre sur la période 2024-2030.

<sup>10</sup> Cours moyen USD/XOF utilisé pour 2023 : 606,62 (Source FX Top)



## C. Objectifs et plan d'action du Pacte

Tableau 2 : Objectif et Plan d'action

Cible de trajectoire	Cible annuelle réalisée entre 2017 et 2023 <sup>11</sup>	Cible annuelle visée entre 2024 et 2030
Augmenter l'accès à l'électricité	Taux de desserte en 2017 : 38% (1 721 007 de ménages)	Taux de desserte projeté à fin 2024 : 70% (4 267 077 de ménages <sup>12</sup> soit environ 22,2 Millions d'habitants)
	Taux de desserte en 2023 : 64% (4 040 965 de ménages soit environ 20 Millions d'habitants)  Soit un rythme annuel moyen de 347 345 ménages (environ 1,8 Millions d'habitants) raccordés entre 2017 et 2023.	Taux de desserte projeté en 2030 : 100% (7 107 077 de ménages soit environ 37 Millions d'habitants)  Soit rythme annuel moyen d'environ 550 000 ménages (environ 2,86 Millions d'habitants) entre 2025 et 2027 et 400 000 ménages (environ 2,08 Millions d'habitants) entre 2028 et 2030.
Augmenter l'accès à une cuisson propre	5,6% de la population ayant accès aux foyers améliorés en 2018 et 9% en 2021 <sup>13</sup>  20% de la population utilisant le butane en 2023	16% de la population ayant accès aux foyers améliorés d'ici 2030  50% de la population utilisant des combustibles modernes de cuisson comme le butane, le biogaz, le biochar, etc.

Les répartitions par type de raccordement sont présentées respectivement dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Objectif d'accès à l'électricité

Objectifs d'accès à l'électricité	Existant (2023)	Prévu (2030)	Existant (2023)		Prévu <sup>14</sup> (2030)		Total (2030)
	Réseau		Mini-réseau	Kits solaires	Mini-réseau	Kits solaires	
Nombre d'habitants	20 Millions	11,2 Millions	26 198	NA	3,2 Millions	2,6 Millions	37 Millions

NB : ces prévisions sont susceptibles d'évoluer en fonction des résultats des études en cours de réalisation.

<sup>11</sup> Pour l'accès à l'électricité, seuls les raccordements directs, et non les raccordements inférés ou indirects, sont à considérer. Les foyers améliorés devraient être considérés comme un accès à une cuisson propre.

<sup>12</sup> Selon le RGPH 2021 en Côte d'Ivoire, la taille moyenne des ménages est de 5,21 personnes par ménage. Pour le calcul de la projection des ménages en 2030, c'est cette valeur qui a été considérée.

<sup>13</sup> ANStat- EX INS

<sup>14</sup> PAEHR



Tableau 4 : Part des énergies renouvelables

	Part actuelle des énergies renouvelables dans le mix énergétique	Objectif d'ici 2030
Augmenter la part des énergies renouvelables	2 907 MW de capacité installée en 2023 dont 909 MW d'hydraulique et solaire, soit 31% de la capacité installée <sup>15</sup>	L'objectif à l'horizon 2030 est de porter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 45% (33% d'hydroélectricité, 12% de biomasse et de solaire) grâce au développement conjoint des sources d'énergies hydroélectriques (829 MW) et d'autres renouvelables (545 MW dont 146 MW de biomasse et 399 MW de solaire) soit une capacité totale additionnelle de 1 374 MW, portant ainsi la part des énergies renouvelables à 2 283 MW sur une capacité totale de 5 128 MW <sup>16</sup> .
	Référence	Objectif d'ici 2030
Augmenter le montant des capitaux privés mobilisés <sup>17</sup>	986 Milliards Francs CFA (soit 1 625 Millions USD) mobilisés de 2011 à 2023 pour la production	1 177 Milliards de Francs CFA (1 940 Millions USD) à mobiliser pour la production d'électricité et électrification hors réseau.

Tableau 5 : Indicateurs

Pilier	Indicateur	Données de référence (2024)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
<b>I Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs</b>	Planification intégrée du système électrique au moindre coût adopté, prenant en compte les coûts du cycle de vie et les ressources régionales et intégrant la demande émergente liée à la cuisson et à la mobilité électrique	En cours	Sur les cinq (05) nouveaux Plans Directeurs, trois (03) sont finalisés en 2023 : le Plan Directeur Production et Transport (PDPT), le Plan Directeur Distribution d'énergie électrique du Grand Abidjan (PDDGA) et le Plan Directeur Distribution d'énergie électrique des Villes de l'Intérieur (PDDVI). Les deux autres en cours d'élaboration devraient être finalisés à fin 2025 notamment, le Plan Directeur Automatisation, Téléconduite et Smart Grid (PDAT-SG) et le Plan Directeur Extension des réseaux dans les Localités Rurales (PDELR).  En outre, un (01) Plan Directeur Électrification Hors Réseau (PDEHR) est en cours d'élaboration et sera achevé à la fin 2025.
	Politique d'approvisionnement concurrentiel et cadre pour les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables disponibles	En cours	- Code de l'électricité (2014) et ses textes d'applications - Code des investissements (2018) et annexes  Plusieurs opérateurs privés ont été sélectionnés par appel d'offres dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'appel d'offres sous le programme « Scaling Solar » pour 90 MW qui, avec l'offre soumise en novembre 2024, devrait fournir le prix de référence pour les futurs appels d'offre.</li> <li>▪ L'appel d'offres restreint qui a vu la sélection de KARPOWER en 2021.</li> <li>▪ L'appel à manifestation d'intérêt lancé en fin d'année 2016 relatif à la construction et l'exploitation en BOO de centrale à biomasse de cacao de 20 MW à Gagnoa, de centrale à biomasse coton de 25 MW à Boundiali, et d'une centrale solaire de 25 MW à Ferké, connectées au réseau électrique interconnecté, ainsi que la construction du réseau d'évacuation associé.</li> </ul>

<sup>15</sup> En 2023, la production en renouvelable s'élève à 3 224 GWh soit 24% du mix énergétique

<sup>16</sup> Données issues du Plan Directeur Production-Transport sur la période 2022-2040.

<sup>17</sup> Les investissements du secteur privé dans toute la chaîne de valeur du secteur (production, transport et distribution, et accès hors réseau, le cas échéant) doivent être ciblés.



			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'ici mi-juin 2025, un processus rationalisé sera mis en place pour les appels d'offres systématiques.</li> </ul>
<b>II</b> <b>Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue</b>	Tarifcation de transport harmonisée au sein du WAPP pour faciliter le commerce de l'électricité transfrontalier appliquée	En cours	<p>Le Gouvernement prévoit de renforcer l'interconnexion et augmenter les exportations d'énergie électrique en vue de faire de la Côte d'Ivoire un hub énergétique régional. Pour ce faire, il sera question notamment de i) réaliser en priorité le projet d'interconnexion intitulé « 330 kV Côte d'Ivoire – Ghana »<sup>18</sup>, la dorsale médiane 330 kV Nigéria – Bénin -Togo – Ghana - Côte d'Ivoire et l'interconnexion 225 kV Côte d'Ivoire - Libéria et ii) porter le niveau d'exportation à 2 268 GWh en 2030 soit une augmentation de plus de 115%.</p> <p>Réflexion avancée au niveau du WAPP sur les Tarifs de Transport Régionaux par la finalisation du rapport sur l'analyse comparative des tarifs de transport régionaux. Une réforme est en cours pour introduire un marché "day-ahead" (DAM) au sein du WAPP, où des transactions au comptant pourront avoir lieu instantanément sur une plateforme. Ce marché sera géré par une chambre de compensation (clearing house), assurant ainsi les paiements pour ces transactions.</p>
<b>III</b> <b>Adopter les solutions ERD et de cuisson propre pour un accès abordable</b>	Programme de suivi et d'évaluation adopté pour suivre les cadres multiniveaux pour l'accès à l'électricité et à une cuisson propre	En cours	<p>L'arrêté n°065/MPEER/CAB du 29 mars 2021 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du cadre de concertation pour l'électrification rurale hors réseau constitue le cadre de suivi et évaluation pour suivre les cadres multiniveaux pour l'accès à l'électricité et à une cuisson propre.</p> <p>Le cadre de concertation est présidé par le Directeur de Cabinet du Ministre en charge de l'Energie et constitué de trois (03) commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission synergie et coordination ;</li> <li>• Commission cadre institutionnel et réglementation ;</li> <li>• Commission mobilisation des financements.</li> </ul> <p>L'atelier de lancement dudit cadre s'est déroulé en août 2024 et la dernière réunion en juillet 2024.</p> <p>Par ailleurs, une assistance à la DGE est en cours par la GIZ pour la structuration du Cadre de concertation pour l'électrification rurale hors-réseau.</p> <p>Toutefois la question de financement du cadre reste un blocage au bon déroulement de ses activités.</p> <p>Les données du cadre multiniveaux seront collectées à travers des enquêtes à réaliser en 2025 et 2030.</p>
	Stratégie nationale d'électrification comprenant un plan d'électrification quinquennal actualisé avec un rôle clairement défini pour le secteur privé disponible	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER) et du Programme Électricité Pour Tous (PEPT) en 2014.</li> <li>- Réalisation en 2015 d'un Plan Directeur Électrification rurale.</li> <li>- Plan Directeur Extension des réseaux dans les Localités Rurales (PDELR) avec élaboration d'une stratégie pour l'électrification des campements (évaluation et proposition de différents modes de raccordement possible : réseau, moyens isolés solaire, mini ou micro hydraulique, biomasse et éventuellement par moteur diesel, ou autre technologie), en cours dont la date de fin est prévue pour fin 2025.</li> <li>- Élaboration d'un Plan Directeur Électrification Hors Réseau (PDEHR) en fin 2025.</li> </ul>

<sup>18</sup> Le niveau de tension retenu dans la partie ivoirienne du projet (PK24-Bingerville est de 400 KV).



	Stratégie nationale de cuisson propre suivie d'une livraison accélérée de projets à grande échelle mise en œuvre	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan d'Actions National des Énergies Renouvelables (PANER) (en 2015), une révision est prévue pour fin 2025.</li> <li>- Plan d'action National de la Bioénergie (PANBE) (en 2021) ; dans le cadre de ce plan, le projet de code de la bioénergie a été élaboré et est en cours de validation par les parties.</li> <li>- Le plan d'actions national pour la cuisson propre (PANCP) (en 2019 et actualisé en 2024)</li> </ul> <p>Quelques exemples d'activités réalisées (création d'une sous-direction à la DGE en charge de la cuisson propre ; subvention de l'Etat pour réduire l'acquisition des bouteilles de gaz butane pour la cuisson et assurer également la péréquation des prix de recharge desdites bouteilles ; mobilisation de financement auprès du Gouvernement Belge à travers ENABEL pour un projet de valorisation de la cuisson propre sur quatre (4) ans. Une rencontre est prévue pour janvier 2025.</p> <p>Aussi, dans le cadre du projet Baleine, la société pétrolière ENI en collaboration avec le Ministère en charge de l'énergie procède à la distribution de 300 000 foyers améliorés aux ménages vulnérables en Côte d'Ivoire depuis 2021.</p>
	Cadre politique et réglementaire adopté pour les solutions hors réseau et de cuisson propre	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Politique Sectorielle des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PSDEREE) (adoptée en 2019).</li> <li>- Arrêté Interministériel n°004 MPE/MPMB/MPMEF/MCAPPME du 04 février 2015 portant fixant des prix du gaz butane en bouteille</li> <li>- Code de la bioénergie élaboré et à adopter au plus tard fin 2025.</li> </ul>
<b>IV Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires</b>	Processus décrit pour l'approbation réglementaire des mini-réseaux dirigés par le secteur privé (y compris les réglementations tarifaires, la délivrance de licences, les tarifs et l'arrivée/intégration au réseau)	En cours	<p>La loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 (Code de l'électricité de 2014) permet la participation du secteur privé à la production, au transport, à la distribution et à la vente au détail de l'électricité, mettant ainsi fin au monopole de l'État sur ces segments. Elle permet également la production privée pour l'autoconsommation, sous réserve de la délivrance d'une licence par l'État. L'énergie auto-produite peut être injectée dans le réseau.</p> <p>Parmi les textes d'application de ce code, figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le décret n°2016-787 du 12 octobre 2016 qui fixe les conditions et modalités d'exercice de l'activité de production, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique au moyen de mini-réseaux ou de systèmes autonomes. Ce décret stipule que les entreprises qui souhaitent exploiter des mini-réseaux et des systèmes autonomes doivent obtenir un accord de concession selon des modalités et conditions spécifiques fournies par l'État. Ce décret précise les obligations des concessionnaires, y compris la qualité du service.</li> <li>- Le décret n°2016-782 du 12 octobre 2016 relatif à la conclusion d'accords de concession pour la production, le transport, l'expédition, l'importation, l'exportation, la distribution et la commercialisation de l'électricité stipule que la sélection des concessionnaires se fera par appel d'offres ouvert.</li> <li>- Le décret n°2016-786 du 12 octobre 2016 stipulant les règles pour la détermination et la révision des tarifs pour la vente et l'achat d'électricité, et les règles sur l'accès au réseau stipule que les tarifs facturés par les concessionnaires seront fixés et révisés par un arrêté interministériel. Les droits de douane sont fixés pour permettre des revenus raisonnables, tout en optimisant la consommation. Les tarifs s'appliqueront à l'ensemble de la zone géographique à laquelle la concession se rapporte, à l'exception des mini-réseaux isolés. Ils sont fixés en fonction des niveaux de tension et de puissance et, le cas échéant, de la période et du temps de consommation. Pour les catégories de clients concernées, un tarif social doit être appliqué. L'électricité provenant de mini-réseaux isolés entre 20 kW et 500 kW doit être achetée à des tarifs fixés pour des périodes de 5 à 10 ans. Le décret définit également des lignes directrices tarifaires.</li> <li>- Le décret n° 2016-1152 du 28 décembre 2016 sur les normes de qualité obligatoires stipule que les produits électriques et équipement d'énergies</li> </ul>

		<p>renouvelables sont soumis aux normes de qualité nationales. Le décret énumère les différentes normes applicables. En 2025, les textes réglementaires sur l'autoproduction seront révisés.</p> <p>On constate les bonnes dispositions règlementaires prises par la Côte d'Ivoire pour impliquer davantage le secteur privé dans les mini-réseaux. En vue de rendre encore plus opérationnels les textes énumérés ci-avant, la Côte d'Ivoire a adopté une série d'arrêtés ministériels afin de fournir durablement ce sous-secteur. Il s'agit de :</p> <p>- L'arrêté n°103 du 13 décembre 2019 établissant la typologie des installations, abonnements, opérations, facturation et paiement de l'électricité fournie par les mini-réseaux et les systèmes autonomes établit la distinction entre les pico-réseaux, les micro-réseaux et les mini-réseaux en Côte d'Ivoire. Il développe également différents systèmes PV autonomes. L'arrêté précise également les responsabilités des concessionnaires de mini-réseaux envers leurs clients en particulier.</p> <p>Cet arrêté classe en 3 catégories la famille des mini réseaux à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Pico-réseaux électriques : Puissance inférieure à 20 kW</li> <li>• Micro-réseaux électriques : Puissance comprise entre 20 et 500 kW</li> <li>• Mini-réseaux électriques : Puissance comprise entre 500 et 2000 kW</li> </ul> <p>Cet arrêté définit également les spécifications techniques minimales pour chaque catégorie. Aussi, les seuils de puissance offerts aux Clients potentiels pour l'abonnement au service électrique fourni par chaque catégorie sont fournis par cet arrêté.</p> <p>- L'arrêté 104 du 13 décembre 2019 prévoit des sanctions en cas de non-respect des indicateurs de performance des concessionnaires participant à la production, à la distribution et à la vente au détail d'électricité au moyen de mini-réseaux et/ou de systèmes autonomes. L'arrêté est formulé conformément à l'article 8 du décret n° 2016-787. Il précise les exigences relatives aux opérations continues et au service à la clientèle et décrit les pénalités associées aux différents types de transgressions. En 2025, les textes réglementaires sur les mini-réseaux seront révisés.</p>
Soutien financier aux ERD du secteur privé et aux opérateurs de cuisson propre pour garantir l'accessibilité financière et la viabilité	Oui	L'État, dans l'annexe fiscale 2024, a décidé d'accorder aux entreprises investissant dans le domaine des énergies renouvelables les avantages cités au Chapitre 2 (cf. Pilier III). Pour la cuisson propre, une subvention d'environ 50% est appliquée au prix de la recharge de la bouteille de gaz butane pour les ménages, via un mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers.



<b>V</b> <b>Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité</b>	Publication des états financiers annuels audités des services publics	Oui	Les états financiers de CI-ENERGIES font état de publication au journal d'annonces légales.
	Les services publics parviennent à recouvrer au moins 100% de leurs coûts d'exploitation	Non	Les récents ajustements tarifaires permettent d'aboutir à une situation de quasi-équilibre sans les aléas du système d'exploitation. Des réflexions se poursuivent au niveau du Gouvernement afin de prendre les mesures idoines pour garantir progressivement et durablement l'équilibre financier du secteur. À la fin du premier semestre 2025, un plan global d'assainissement durable de la situation financière du secteur de l'électricité, visant à poursuivre la convergence des tarifs vers les coûts réels, sera réalisé.

### Réductions des émissions

A l'horizon 2030, avec la capacité additionnelle de 1 374 MW d'EnR (hydraulique : 829 MW, solaire : 399 MW et biomasse : 146 MW), ce seront environ 6 319 428 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalents qui auront été évitées.



---

# 2

## Aperçu du secteur et des défis

---





## 2.1

# Aperçu du secteur de l'énergie

### 2.1.1

#### **La Côte d'Ivoire dispose de solides atouts et enregistre une croissance économique soutenue depuis 2012.**

Avec une croissance du PIB réel de 8,1% en moyenne sur la période 2012-2019, la Côte d'Ivoire a réussi à contenir la pandémie de la COVID-19 et garder une croissance positive en 2020 à 0,7%. Le PIB a progressé en moyenne de 6,6% entre 2021 et 2023. Le pays fait figure de puissance économique sous régionale, contribuant à 40% du PIB de l'UEMOA. Cette croissance économique a permis une amélioration du revenu moyen par habitant (PIB par habitant) progressant de 1 269,7 mille FCFA (soit 2 208 USD) en 2020 à 1 539,3 mille FCFA (soit 2 538 USD) en 2023<sup>19</sup>, tandis que la population a augmenté de 2,8% en moyenne par an, passant respectivement de 28,6 Millions à 31 Millions d'habitants<sup>20</sup>.

### 2.1.2

#### **La croissance économique devrait s'établir à 6,4% en moyenne sur la période 2024-2026.**

Cependant, cette performance économique s'accompagne de défis, notamment une inflation en hausse. En effet, l'indice harmonisé des prix (IHPC) est passé de 2,4% en 2020 à 4,4% en 2023. Cette augmentation des prix pourrait exercer une pression sur le pouvoir d'achat des ménages et représenter un enjeu majeur pour les politiques économiques à venir.

### 2.1.3

#### **En Côte d'Ivoire, l'énergie de cuisson est dominée par le bois-énergie (bois de feu et charbon de bois) qui est utilisé par plus de 70% des ménages, suivi par le gaz butane, lui-même utilisé par 20% des ménages<sup>21</sup>.**

L'utilisation de l'électricité et des énergies alternatives pour la cuisson reste très faible. Il est estimé que plus de 11 Millions de m<sup>3</sup> de bois sont prélevés annuellement pour le bois de feu et la production de charbon de bois.<sup>22</sup> Face à ces menaces sur la végétation, l'Etat a mis en place un programme de subvention du gaz butane depuis 1993. Le taux de subvention actuel de la recharge de la bouteille de gaz est d'environ 50%. Cependant, le taux de pénétration au niveau national reste faible à cause du coût des bouteilles et des accessoires qui reste perçu comme prohibitif comparativement au charbon de bois et au bois de feu<sup>23</sup>.

### 2.1.4

**L'accès à l'électricité en Côte d'Ivoire a connu un progrès remarquable avec le passage :** i) du taux d'accès (Population vivant dans les localités électrifiées<sup>24</sup> / Population Totale) de 74% en 2011 à 83% en 2019 et à 97,2% en 2023, ii) du taux de couverture (Nombre de localités électrifiées / Nombre Total de localités) de 33,5% en 2011 à 58,6% en 2019 et à 88,1% en 2023 selon le RGPH 2014 et iii) du taux de desserte (Nombre de ménages raccordés à l'électricité/Nombre total de ménages) de 23,3% en 2011 à 44% en 2019 et à 64% en 2023. Ces progrès ont été réalisés grâce à la mise en œuvre des différents programmes et projets notamment

<sup>19</sup> MEPA/DGE/DPPSE, Cadrage macroéconomique <https://www.dppse.ci/cadrage-macroeconomique.html>; (Cours moyen USD/XOF utilisé : pour 2020 : 575,16 ; 2023 : 606,62) (Source <https://fxtop.com>)

<sup>20</sup> L'effectif de 31 Millions correspond à la population ivoirienne en 2023 sur la base des données du RGPH 2021 (Population RGPH en 2021 : 29, 389 Millions) avec un taux de croissance moyen de 2,8% par an issu du Cadrage économique de Mars 2024 de la Direction Générale de l'Economie.

<sup>21</sup> SE4All gap analysis

<sup>22</sup> Gestion Durable des Ressources Forestières- Juillet 2015

<sup>23</sup> Côte d'Ivoire\_VFF-Plan d'Action pour la cuisson propre document final-VERSION OCTOBRE 2019.pdf ([esmap.org](https://esmap.org)). Les bouteilles de 6kg et de 12 kg coûtent respectivement 14 000 FCFA et 20 000 FCFA, hormis le prix de la recharge des bouteilles (2 000

FCFA et 5 200 FCFA respectivement), contre une dépense journalière de 220 FCFA et 106 FCFA respectivement pour le charbon de bois et le bois de feu (soit une consommation moyenne de 2kg de charbon de bois et 4,6 kg de bois de feu par jour) ; en termes de coût d'énergie par unité d'énergie dégagée par le combustible : le bois de feu revient à 1 F/MJ, le charbon de bois à 4 F/ MJ, le gaz butane 6kg à 7,4 F/ MJ et le gaz butane 12kg à 9,6 F/ MJ.

<sup>24</sup> L'électrification d'une localité comprend quatre phases : les travaux de basse tension, les travaux de la ligne moyenne tension, le raccordement au réseau et la mise en service. Une localité est considérée comme électrifiée dans deux cas : i) 1er cas : la lumière est visible au pied des lampadaires ; ii) 2e cas : la lumière attend la disponibilité de la CIE pour la mise sous tension.



le programme PEPT dont le lancement a eu lieu en 2014 avec un total d'environ 1,7 Millions de branchements sur la période 2014-2023. Ces chiffres n'incluent pas les connexions hors réseau par kit solaire, qui sont limitées et n'ont pas été estimées.

### 2.1.5

---

**Le bouquet énergétique est à prédominance thermique.** La capacité installée du parc de production d'électricité à fin 2023 est de 2 907 MW (69% thermique, 30% hydraulique et 1% solaire) contre 1391 MW en 2011.

### 2.1.6

---

**La Côte d'Ivoire est un important pays d'exportation et de transit au sein du WAPP.** Cependant, elle a été confrontée à des contraintes d'approvisionnement ces dernières années et des arriérés de paiement des pays importateurs. De plus, la mise en œuvre de l'ensemble des projets prioritaires, comme indiqué dans le plan directeur, connaît un retard sur le calendrier prévisionnel. L'une des causes de ce retard est attribuée aux difficultés de mobilisation des financements publics et concessionnels pour développer ces projets dont les besoins en financement sont élevés par rapport aux ressources du pays.

### 2.1.7

---

**Les activités du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire sont régies par la Loi N°2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Électricité qui consacre la libéralisation des activités de production, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de commercialisation de l'énergie électrique.** Cependant, les activités de dispatching/conduite du réseau demeurent un monopole de l'État et susceptibles d'être concédées à un opérateur unique. Deux structures publiques interviennent dans le secteur pour le compte de l'État. Il s'agit de l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI), Autorité Administrative Indépendante créée par décret du 12 octobre 2016, et de la société d'État chargée du patrimoine, Côte d'Ivoire Énergies (CI-ENERGIES), créée par décret n° 2011-472 du 21 décembre 2011. Six (6) opérateurs privés interviennent également dans le secteur dont cinq (5) producteurs indépendants d'électricité (CIPREL, AZITO Energie, ATINKOU, Aggreko et

EMEA Energy Venture - Karpower) et un (1) opérateur exploitant les ouvrages concédés de l'État, la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE).

### 2.1.8

---

**À fin 2023, les cinq (5) producteurs indépendants d'électricité (environ 65% du parc installé de production) sont en contrats de type BOO, BOOT<sup>25</sup> avec l'État.** Les Partenariats Public-Privé (PPP) permettent au secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire de s'appuyer sur l'expertise et les ressources du secteur privé pour développer, améliorer la qualité et la disponibilité de l'électricité. Dans les années à venir, conformément aux orientations du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, les PPP seront au cœur de la stratégie de développement du parc de production d'électricité en Côte d'Ivoire.

### 2.1.9

---

Cependant, bien que les PPP jouent un rôle important pour le développement rapide et efficace du secteur de l'électricité ivoirien, son fonctionnement présente quelques aspects et clauses (Take or Pay, etc.) qui exigent que certains investissements soient portés par le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Un combinaison équilibrée PPP/ Public permettra au secteur de l'électricité de réagir rapidement et efficacement face à certaines contraintes qui se présenteront (besoin de réserves ou d'unité de production de pointes, etc.) pour la gestion de l'équilibre offre-demande.

### 2.1.10

---

**Les prévisions de croissance de la consommation d'électricité mettent en lumière pour les années à venir des défis importants pour le secteur de l'électricité** notamment au niveau : (i) des infrastructures de production et de transport d'énergie électrique ; (ii) des besoins d'extension et de renforcement du réseau de distribution face à une croissance soutenue de la demande ; (iii) du renforcement des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique et (iv) l'équilibre financier du secteur de l'électricité dans un contexte de renchérissement des coûts des facteurs de production et d'accumulation des impayés de créances à l'export<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> Build, own, operate (construction-propriété-exploitation) et Build, own, operate, transfer (construction-propriété-exploitation-transfert)

<sup>26</sup> CI-ENERGIES, rapport de gestion 2023 : « En 2023, Les impayés des créances à l'export se sont établis à 130,021 milliards FCFA dont 106,288 milliards FCFA au titre du Mali (EDM) »



## 2.2

# État actuel et défis<sup>27</sup>

Tableau 6: État actuel et défis

<b>Pilier I</b> <b>Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Aperçu de la capacité de production et de l'état des infrastructures de transmission et de distribution (T&amp;D) :</i> En 2023, la capacité de production installée est de 2 907 MW avec 69% thermique, 30% hydraulique et 1% solaire. Le linéaire total du réseau de transport (400-225-90 kV) dans le pays, a atteint 7 553 km en 2023 contre 4 422 Km en 2011 et celui du réseau de distribution (33-15 kV et 400-220 V), est quant à lui passé de 36 101 Km en 2011 à 61 286 km en 2023. Le réseau de transport de la Côte d'Ivoire est actuellement basé sur les niveaux de tension 400 kV, 225 kV et 90 kV. Ces lignes HTB assurent la majeure partie du transport de l'électricité, en reliant les centrales aux centres de consommation aussi bien au niveau national que dans la sous-région.  D'ici à 2023, le Gouvernement prévoit de renforcer et de sécuriser le réseau national (400-225-90 kV) en portant le linéaire total à 10 212 km et celui du réseau distribution (33-15 kV et 400-220 V) à 93 848 km.  Pour ce faire, il sera question notamment de réaliser principalement en priorité : (i) les infrastructures d'évacuation des ouvrages de production d'énergie électrique ; (ii) le projet de la Dorsale 400 kV de l'Est ; (iii) le projet de la file HTB Grand-Lahou – San Pedro – Man ; et (iv) le Programme National d'Extension du Réseau Électrique (PRONEX).</li><li>• <i>État de la planification du système électrique au moindre coût :</i> Un programme de planification cohérent des investissements du secteur de l'électricité sur la période 2014-2030 a été conçu à travers la mise en œuvre de quatre (04) Plans Directeurs : Production-Transport, Distribution, Automatisation-Téléconduite et Électrification Rurale. Ces plans directeurs permettent de traduire en programme d'investissements la vision du ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, de faire de la Côte d'Ivoire le hub énergétique du marché sous régional de l'énergie, développer les énergies renouvelables et réaliser l'électrification totale de la Côte d'Ivoire.  Afin de tenir compte du nouveau contexte de développement de la Côte d'Ivoire marqué par une croissance économique soutenue et les opportunités offertes par les nouvelles technologies, il a été prévu la réalisation de cinq (05) nouveaux Plans Directeurs sur la période 2022-2040 :<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan Directeur Production et Transport (PDPT) ;</li><li>• Plan Directeur Distribution d'énergie électrique du Grand Abidjan (PDDGA) ;</li><li>• Plan Directeur Distribution d'énergie électrique des villes de l'Intérieur (PDDVI) ;</li><li>• Plan Directeur Automatisation, Téléconduite et Smart Grid (PDAT-SG) ;</li><li>• Plan Directeur Extension des réseaux dans les Localités Rurales (PDELR).</li></ul>Sur les cinq (05) nouveaux Plans Directeurs, trois (03) sont finalisés en 2023 : le Plan Directeur Production et Transport (PDPT), le Plan Directeur Distribution d'énergie électrique du Grand Abidjan (PDDGA) et le Plan Directeur Distribution d'énergie électrique des Villes de l'Intérieur (PDDVI). Les deux autres en cours d'élaboration devraient être finalisés à fin 2025.</li><li>• <i>État de la politique d'achat d'énergies renouvelables</i> Les politiques d'achat d'énergies électriques de sources renouvelables et conventionnelles sont identiques. En effet, les modalités de vente de l'électricité sont détaillées dans le décret n°2016-783 du 16 octobre 2016 fixant les conditions d'exercice et les modalités de la vente de l'énergie électrique produite par un producteur indépendant ou de l'excédent d'énergie électrique produite par un auto-producteur.  Pour un producteur indépendant, l'exercice de l'activité de vente de l'énergie électrique produite par tout producteur indépendant à l'État ou à des clients éligibles, est subordonnée à la détention d'une convention en cours de validité. Ainsi, les conditions et modalités de la vente de tout ou partie de la production d'énergie d'un producteur indépendant à</li></ul>
--	---

<sup>27</sup>Pour plus de détails sur les piliers, veuillez-vous référer au Pacte énergétique pour l'Afrique.



l'État sont définies dans la convention de concession conclue entre les deux parties, sur la base du modèle de contrat d'achat d'énergie approuvé par l'organe indépendant de régulation.

Ce contrat d'achat définit notamment :

- le point de livraison ;
- la quantité maximale d'électricité achetée (en kWh) ;
- la tension de livraison ;
- le tarif d'achat ;
- les modalités de règlement des factures ;
- la date d'effet du contrat, sa durée et ses modalités de rupture.

Le décret n°2016-786 du 12 octobre 2016 portant fixation des règles de détermination et de révision des tarifs de vente et d'achat de l'énergie électrique ainsi que des règles d'accès des tiers au réseau et de transit d'énergie précise les lignes directrices de détermination et de révision des prix d'achat de l'énergie électrique.

Aussi, il convient de mentionner que les prix ne sont pas fixés selon un marché de l'énergie, et il n'existe pas encore de tarifs d'achat garantis.

• *Défis et principales barrières et obstacles :*

- Maintenir un rythme d'investissement soutenu, pour palier la croissance de la demande et satisfaire l'augmentation des exportations ;
- Adapter les sources de financement en fonction de l'importance des projets : les projets urgents doivent être portés par des financements rapides (ex : financement public, etc.) en vue de respecter les délais de mise en œuvre ;
- Accélérer la transition énergétique par le développement des projets innovants ;
- Accélérer la digitalisation du réseau électrique par l'intégration des nouvelles technologies dans un environnement sécurisé et résilient ;
- Sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel ;
- Définir et sécuriser au plus vite les corridors et fonciers associés aux projets ;
- Respecter la programmation des investissements en conformité avec le plan d'investissement et les éventuelles modifications à effectuer, tout en restant cohérent avec les objectifs définis par les plans directeurs et conformément au calendrier prévu.

**Pilier II**  
**Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue**

• *État de l'intégration régionale, y compris la participation au pool énergétique ou au commerce transfrontalier de l'électricité :*

Au niveau régional, la Côte d'Ivoire joue un rôle de pôle énergétique.

Le niveau des exportations d'électricité à fin 2023 était de 1 052 GWh contre 596 GWh en 2011.

Les partenaires sous régionaux sont : le Ghana (depuis 1984), le Mali (depuis 2012), le Burkina Faso (depuis 2000), le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée (Ligne CLSG en 2020) sous des contrats bilatéraux.

• *Statut de toute tarification de transport harmonisée, adoptée et appliquée au sein de leurs pools électriques respectifs pour faciliter le commerce de l'électricité transfrontalier :*

Au niveau du WAPP, les réflexions sont avancées sur les Tarifs de Transport Régionaux par la finalisation du rapport sur l'analyse comparative des tarifs de transport régionaux.

• *Défis / Principales barrières et obstacles :*

- Manque de mécanisme de garantie de paiement entre les pays ;
- Absence d'un mécanisme de tarification harmonisé entre les pays ;
- Déséquilibre entre l'offre et la demande du système interconnecté du WAPP ;
- Retard dans la mise en œuvre de l'ensemble des projets prioritaires identifiés dans le plan directeur du WAPP ;
- Difficulté de mobilisation des financements publics et concessionnels pour développer les projets régionaux dont les besoins en financement sont élevés par rapport aux ressources du pays.



**Pilier III**  
**Adopter les solutions ERD et de cuisson propre pour un accès abordable**

- *Statut du secteur ERD et de la cuisson propre*

Les Energies Renouvelables Décentralisées (ERD) et de la cuisson propre connaissent une dynamique croissante, avec une augmentation d'initiatives locales et des projets de sensibilisation, qui restent toutefois faibles.

L'électrification rurale des localités est réalisée essentiellement grâce à l'appui de l'État et au concours de plusieurs bailleurs de fonds (BAD, EXIMBANK CHINE, BANQUE MONDIALE, AFD, UE et BOAD). La stratégie privilégie le raccordement au réseau électrique national.

En ce qui concerne le hors réseau, environ 30 localités et campements<sup>28</sup> bénéficient aujourd'hui de l'électricité via des mini-réseaux et cela toujours grâce à l'appui de l'État et au concours de certains bailleurs de fonds. Les projets réalisés à ce jour donnent accès à l'électricité à plus de 2000 ménages alimentés par des mini réseaux solaires.

Les foyers améliorés, qui consomment moins de combustible et émettent moins de fumée, commencent à être adoptés par certaines communautés. Dans le cadre du projet Baleine, la société pétrolière ENI en collaboration avec le Ministère en charge de l'énergie procède à la distribution de 300 000 foyers améliorés aux ménages vulnérables en Côte d'Ivoire depuis 2021. Aussi, bien que des technologies comme les cuisinières à biomasse et les systèmes de cuisson solaire soient disponibles, leur adoption reste faible, souvent en raison de barrières culturelles, économiques et d'accès à l'information. Des collaborations se forment entre le Gouvernement, les ONG et les entreprises privées pour développer des solutions durables. Ces partenariats sont cruciaux pour le financement et la mise en œuvre de projets d'envergure.

- *État d'application du cadre multiniveau (MTF)*

Selon GOGLA<sup>29</sup>, 111 281 personnes ont accès à des services énergétiques de niveau 1 (minimum 3 watt, 4H/ jour), 259 002 personnes ont accès à des services énergétiques de niveau 2 (minimum 50 watt, 4H/ jour).

- *État du cadre politique et réglementaire adopté pour l'ERD et la cuisson propre*

Plusieurs documents de politique et textes législatifs ont été adoptés par le Gouvernement ivoirien pour promouvoir l'électrification rurale et l'utilisation de technologies de cuisson propre. Ce sont entre autres la loi n°2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité, le Plan d'Actions National des Énergies Renouvelables (PANER) pour la période 2016-2030, la Politique Sectorielle des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PSDEREE) 2020-2030, le Plan d'Actions National pour la Cuisson Propre (PANCP) 2024-2030, le Plan d'Actions National de la Bioénergie 2020-2030. Cependant leur mise en œuvre reste faible.

- *Niveaux d'accessibilité financière et mesures prises pour accroître cette accessibilité financière*

Pour les personnes physiques ou morales désireuses d'acquérir des équipements solaires pour leur alimentation propre en énergie électrique, le coût d'acquisition des équipements reste élevé, compte tenu des mécanismes de financement (taux d'intérêt élevé, période de retour sur investissement faible).

Aussi, l'accès à des solutions de cuisson propre demeure limité pour de nombreuses familles à faibles revenus. Les coûts initiaux des bouteilles de gaz et des foyers améliorés sont souvent perçus comme prohibitifs, malgré les économies à long terme qu'ils peuvent offrir.

Pour accroître l'accessibilité financière de ces solutions, l'État de Côte d'Ivoire a mis en place le Fonds National de la Maîtrise de l'Énergie (FONAME) et a accordé à travers l'annexe fiscale 2024, les avantages suivants aux entreprises qui investissent dans le secteur des énergies renouvelables :

- Exonération des droits de douane sur l'importation de tout équipement ou matériel de production et de distribution d'énergies renouvelables, de matières premières qui permet de faire des économies d'énergie et respectant l'environnement, à l'exception des prélèvements communautaires.
- Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'acquisition d'équipements et matériels nécessaires à la production et à la distribution d'énergies renouvelables ;
- Exonération de trois ans suivant l'année du début des investissements, de la taxe sur les opérations bancaires (TOB) sur les prêts et les intérêts de prêts contractés par les entreprises du secteur des énergies renouvelables pour l'acquisition de biens et équipements en matière d'énergies renouvelables.

<sup>28</sup> Selon le PAHER la Côte d'Ivoire dispose de 79 553 campements permanents (RGPH 2014)

<sup>29</sup> GOGLA - Global Association for the off-grid solar energy industry



Dans le secteur de la cuisson propre, l'État a mis en place un mécanisme de subvention de la recharge de la bouteille de gaz à environ 50% pour les ménages.

- *Statut du Système Énergétique National et de ces mises à jour périodiques :*

La planification de l'électrification totale des localités s'est faite par l'élaboration d'un Plan Directeur Électrification Rurale appuyé par la mise en œuvre par le Gouvernement Ivoirien en 2014 de deux outils : i) le PRONER pour le déploiement des infrastructures électriques à travers le pays et ii) le PEPT pour faciliter l'accès au branchement électrique.

Par ailleurs, un Plan d'Actions de l'Électrification Hors Réseau (PAEHR) a été élaboré en 2018 afin d'améliorer l'accès à l'électricité par la promotion et l'utilisation de solutions énergétiques décentralisées et afin de fournir une meilleure qualité de vie à tous les ménages ruraux et périurbains. En effet, une frange importante de la population vit dans des localités rurales éloignées et à faible densité de population.<sup>30</sup>

- *Défis et principales barrières et obstacles :*

- Intensification de la mise en œuvre des programmes PRONER, PRONEX et PEPT ;
- Financement continu du fonds PEPT et construction des niches de compteurs par les souscripteurs ;
- Définition d'une stratégie pour l'électrification des campements à travers l'étude en cours du PDELR 2024-2040 et du PDEHR 2026-2030 en évaluant et en proposant différents modes de raccordement possible : par le réseau, par les moyens isolés solaire, mini ou micro hydraulique, biomasse et éventuellement par moteur diesel ou autre technologie ;
- Mise en place d'un mécanisme pour rendre viable les investissements privés dans les secteurs de l'électrification hors réseau et la cuisson propre.

#### **Pilier IV**

##### **Inciter le secteur privé à participer afin de mobiliser des ressources supplémentaires**

- *Cadre incitatif pour la participation du secteur privé*

L'arrêté n°065/MPEER/CAB du 29 mars 2021 porte sur la création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement du cadre de concertation pour l'électrification hors réseau et présente un cadre favorable pour la participation du secteur privé au développement du réseau électrique.

Par ailleurs, les décrets de 2010 et 2018 relatifs à la gestion des flux financiers du Secteur de l'électricité priorisent le paiement des fournisseurs d'énergie avant les dépenses des structures publiques (Décret n°2010-200 du 15 Juillet 2010 portant définition des règles de gestion des flux financiers du secteur de l'électricité et le décret n°2018-785 du 17 Octobre 2018 modifiant les articles 2,3,5,6,12,16,17 et 19 du décret n°2010-200).

- *État de la participation du secteur privé pour l'accès au réseau et à l'hors réseau*

Le Ministère en charge de l'Énergie, à travers la Direction Générale de l'Énergie (DGE) a entrepris en 2023, en collaboration avec la firme chinoise HUAWEI l'électrification hors réseau de 100 campements avec une technologie moderne (PV STOCKAGE D'ÉNERGIE). À cet effet, un projet pilote a été réalisé dans le nord de la Côte d'Ivoire en 2024 et une étude de faisabilité a été réalisée pour l'électrification de 100 campements. Les phases de recherche de financement, de fabrication et d'importation de matériels sont prévues pour 2025, pour un début des travaux en 2026. La DGE prévoit également l'électrification de 400 campements à travers une collaboration avec l'entreprise allemande GAUFF GmbH & Co. Engineering KG dont le protocole d'accord est en cours d'élaboration pour un début de travaux en 2026. Les travaux de construction de ces ouvrages devront s'achever en 2030.

- *État de mobilisation des capitaux privés (ventilé par la production, le transport, la distribution et l'accès)*

En ce qui concerne la production, le transport et la distribution, 986 Milliards de FCFA (soit 1 625 Millions USD<sup>31</sup>) d'investissement privés ont été réalisés de 2011 à 2023 et environ 1 177 Milliards de FCFA (1 940 Millions USD) sont prévus sur la période 2024-2030. Au niveau du financement de l'électrification rurale, la contribution du privé est quasiment nulle pour des raisons de non-viabilité des projets et de perception de risques élevés de solvabilité.

<sup>30</sup> En 2018, 5 320 695 personnes vivaient dans les 79 553 campements permanents (RGPH 2014)

<sup>31</sup> Cours moyen USD/XOF utilisé pour 2023 : 606,62 (Source de conversion <https://fxtop.com>)



- *Principaux obstacles et barrières à l'intensification des investissements privés dans chaque segment de la chaîne de valeur énergétique*

À ce jour, plusieurs conventions et protocoles d'accord ont été signés avec des partenaires privés pour la construction et l'exploitation de centrales de production d'énergie pour une capacité totale de 3 835 MW (1 836 MW Thermique, 819 MW Hydro, 876 MW Solaire, 154 MW Biomasse, 150 MW Éolienne). Cependant, la non-concrétisation de certains projets est principalement dû à :

- Des difficultés de mobilisation des financements par les entreprises privées pour la réalisation des études de faisabilité ;
- Des procédures de clôture des financements par les bailleurs de fonds assez longues (2 à 4 ans) en raison de la multitude de parties prenantes et de la complexité des dossiers qui requiert une synergie des compétences dans les domaines technique, financier, juridique, fiscal et environnemental ;
- La complexité des procédures de passation des marchés avec les bailleurs de fonds ;
- Des difficultés rencontrées lors de la réalisation des études environnementales ;
- Des difficultés d'acquisition foncière.

## **Pilier V**

### **Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité**

- *État du (ou des) service(s) public(s) et analyse de la performance opérationnelle (2023)*

Rendement global : 84,99% ; END (GWh) : 38,83 ; SAIFI (Nbre) : 22,00 ; SAIDI (h) : 19,50<sup>32</sup>

- *Statut des états financiers, publiés, régulièrement audités des services publics (avec réserve/sans réserve)*

Des bilans (trimestriels et annuels) présentant la situation de trésorerie du secteur de l'électricité sont régulièrement établis par l'Exploitant du Service Public. Ces bilans font l'objet d'audit commandités par l'État de Côte d'Ivoire conformément au manuel de procédure de gestion des flux financiers du secteur de l'électricité. Les états financiers annuels des sociétés publiques et parapubliques (CI-ENERGIES et CIE) sont certifiés par les Commissaires aux Comptes.

- *État d'avancement du recouvrement des coûts opérationnels*

Les ajustements tarifaires de 2023 avaient pour but d'accroître les ressources du secteur de l'électricité à l'effet de faire face aux coûts opérationnels. Toutefois, les ressources du secteur s'avèrent être insuffisantes pour les hausses de coûts liées aux aléas du système d'exploitation (indisponibilités de groupe de production, insuffisance de gaz naturel, retard dans la mise en service d'ouvrage de production, etc.) qui demandent l'utilisation de solutions d'urgence coûteuse. Néanmoins, le solde d'exploitation a connu une évolution positive passant de -87,1 M USD en 2022 à 49,6 M USD<sup>33</sup> en 2023.

- *Principales barrières et obstacles*

Le secteur fait face aussi bien à certains facteurs exogènes qu'endogènes au secteur de l'électricité (indisponibilités d'ouvrages de production, déficit en gaz naturel, hausse du coût des facteurs de production, accumulation des concours bancaires, inflation de coûts, créances des factures d'importateurs et de l'administration publique).

<sup>32</sup> END : Energie Non Distribuée ; SAIFI : Indice de fréquence moyenne d'interruption du système ; SAIDI : Indice de durée moyenne d'interruption du système

<sup>33</sup> Cours moyen USD/XOF utilisé : 2022 : 624,32 et 2023 : 606,62 (Source de conversion <https://fxtop.com>)



## ANNEXE I

# ACTIVITES EN COURS ET SOUTIEN DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT<sup>34</sup>

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
Banque Mondiale	Projet de création de Système de Stockage de l'Energie par l'usage de Batteries (BEST)	2021-2026	Conception, fourniture et installation des équipements de stockage d'énergie par batteries dans trois postes (Korhogo (50 MWh), Boundiali (20 MWh) et Odienné (35 MWh)) en Côte d'Ivoire	39,1 Milliards FCFA			105 MWh	Pilier 1 : Augmenter la réserve d'énergie Pilier 2 : Faire progresser les projets prioritaires du WAPP
	Opération Nationale de Numérisation et d'Accès à l'Electricité (NEDA)	2023-2028	Le but est d'améliorer l'accès à l'électricité, de moderniser les infrastructures et de renforcer les capacités des ouvrages électriques dans les régions du Nord et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire.	403 Millions EUR, réparti entre la Banque Mondiale (302 Millions EUR) et l'État ivoirien (101 Millions EUR)	350 680 branchements sociaux dont <b>1 823 536 habitants</b>			Pilier 1 : Renforcement du réseau de distribution Amélioration de la flexibilité d'exploitation du réseau
	Ghana-Côte d'Ivoire Interconnexion	2025-2029	Le but est (i) d'accroître les échanges d'électricité entre le Ghana et la Côte d'Ivoire ; et (ii) de rendre pleinement opérationnel le Centre d'Information et de Coordination de l'EEEOA.	210 Millions USD				Pilier 1 : Renforcement du réseau de transport Pilier 2 : Faire progresser les projets prioritaires du WAPP
IFC, Ninety One, Cygnum Capital Group, Investisseurs locaux	PEPT Titrisation Phase 1	2024-2026	Émission d'obligations sociales sécurisées	60 Milliards FCFA	400 000 branchements			Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
	PEPT Titrisation Phase 2	2025-2026	Émission d'obligations sociales sécurisées	60 Milliards FCFA	400 000 branchements			Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
IFC	Construction de deux centrales solaires à Touba et Laboa (Scaling Solar)	2019-2027	Construction de centrales solaire de 48 MWc raccordée au poste 90 kV de Touba et de 42 MWc raccordée au poste 225 kV de Laboa	46,754 Milliards FCFA			90 MWc	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
BAD	Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité (PROSER : Phase II)	2026-2030	Programme en cours d'instruction : Électrification Rurale ; Renforcement et Sécurisation du réseau HTA et BT d'Abidjan et Intérieur ; Installation de Régulateurs de tension ; Extension et renforcement des réseaux de distribution ; Réhabilitation des	129,38 Millions EUR dont 91,8 Millions EUR (BAD) et 37,6 Millions EUR (à déterminer) En instruction				Pilier 1 : Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs

<sup>34</sup> Ce tableau concerne uniquement les projets en cours de réalisation et instruction à partir de 2024. Tous les projets financés par les bailleurs déjà réalisés et mis en service ne sont pas intégrés dans ce tableau.





Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
			réseaux HTA/ BT/ EP vandalisés dans la zone de l'Ouest ; Éclairage Public Efficace, Appui institutionnel et Gestion du projet					
	Projet de renforcement des ouvrages du système électrique et d'accès à l'électricité (PROSER : Phase I)	2020-2025	Électrification de 1 388 localités dans 11 districts de Côte d'Ivoire, bénéficiant à 796 865 habitants. Y compris : la réalisation de 113 838 branchements et installations intérieures ; la pose de 94 023 foyers d'éclairage public ; et l'installation de 1 088 moulins pour soutenir les organisations féminines et de la jeunesse.	62,35 Millions EUR	113 838 branchements uniquement sans compteurs à réaliser sous le projet (796, 865 habitants)			Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
	Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Milieu Rural (PAEMIR)	2018-2025	Électrification Rurale de 426 localités dans districts des Savanes, du Woroba et du Zanzan et la réalisation de 23 549 branchements. Y compris entre autres la réalisation de 23 549 branchements sociaux et la pose de 22 960 foyers d'éclairage public	42,01 Millions EUR (BAD) 6,51 Millions EUR (CIV)				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
	Projet de renforcement des réseaux électriques de transport et de distribution – PRETD	2016-2025	Travaux de création de 3 postes 225/33 kV de DUEKOUÉ, Zagne et Bingerville, la construction de 7 travées transformateurs, la restructuration des Réseaux HTA/BT/EP à Bingerville, fourniture et montage d'équipement de téléconduite de Duekoue et Zagne et les travaux d'électrification de 412 localités dans le District des Montagnes	137,82 Millions EUR				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau Amélioration de la flexibilité d'exploitation du réseau
	Projet d'interconnexion des réseaux de Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Guinée-volet Électrification Rurale en Côte d'Ivoire (CLSG - ER)	2013-2024	Électrification rurale de 60 localités et d'une ligne HTA de 22 km dans la région du Tonkpi. Les principales actions comprennent et la réalisation de 2 725 branchements	6,106 Millions (UC)				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
	Programme Électricité Pour (PEPT) dans les 739 localités d'exécution de PAEMIR, PRETD et CLSG-ER	2022-2026	(i) La réalisation des opérations complémentaires du PEPT pour 71 660 ménages dont 15% dirigés par des femmes ;(ii) La réalisation de 7 168 branchements-abonnements professionnels dont 25% pour les organisations	7,77 Millions (UC)	78 828 branchements avec compteurs ( <b>479,648 habitants</b> )			

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
			paysannes féminines ;(iii) La mise en conformité de 3 583 branchements et (iv) appui logistique à 100 groupements de femmes des localités du projet et l'organisation de stages pour 10 jeunes					
BOAD	Création de poste source et lignes associées	2020-2028	Construction du poste 225 kV Yopougon 3 Construction de la ligne 225 kV PK24 - Yopougon 3 Réalisation de l'entrée en coupure sur la ligne 225 kV Taabo - PK 24 Construction du poste 225 kV de Tiassalé	21,75 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
AFD/UE	Projet Promotion de l'Accès, des Réseaux Intelligents et de l'énergie Solaire (PARIS)	2021-2026	Construction d'un bâtiment principal et services annexes pour abriter le nouveau Dispatching d'Abidjan ; Installation d'une plateforme matérielle et logicielle, y compris les postes Opérateur, les Front-Ends, le SCADA, un EMS complet (fonctions de sécurité et économiques) et un MMS (fonctions de gestion du marché de l'électricité) ; Construction de trois (3) bâtiments pour abriter le BCC d'Abidjan, Bouaké et Daloa et 5 mini SCADA à installer à DRN, DRO, DRLO, DRE et DRSO ; Installation de trois (3) plateformes matérielle et logicielle, y compris les postes Opérateurs, les Front-Ends, le SCADA, un DMS complet (Smart Grid) pour le BCC d'Abidjan, Bouaké et Daloa	98 Millions EUR (AFD) 10,9 Millions EUR (UE)				Pilier 1 : Amélioration de la flexibilité d'exploitation du réseau
			Électrification rurale de 185 localités et branchements sociaux		L'accès à l'électricité à environ 15 481 ménages		Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau de distribution	
			Création de la centrale solaire à Soubré de 25 MWc			25 MWc	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique	
Programme pour l'Accès à l'Électricité et la Production de l'Électricité Renouvelable (PAEPER)	2019-2024	Réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Buyo	14 Millions EUR (AFD)				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau	
		Extension des réseaux HTA/BTA/EP dans 12 chefs-lieux de région	26,6 Millions EUR (AFD)				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau	

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
			Électrification rurale de 350 localités Branchements sociaux de 48 000 ménages	49,5 Millions EUR (AFD), 19,0 Millions EUR (UE) 16,8 Millions EUR (AFD), 14,3 Millions EUR (UE)				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
			Renforcement des capacités, supervision et gestion de projet	13,5 Millions EUR (AFD)				
AFD	Programme Water & Sun Alliance (WASUNA)	2025-2030	Réhabilitation des centrales hydroélectriques de Ayamé 1 & 2, Kossou, Taabo, Buyo et Fayé	300 Millions EUR (AFD) 384,5 Millions EUR (Co-financement en cours de recherche)				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
			Construction de la centrale solaire de 40 MWc (valeur indicative) à proximité de la centrale hydroélectrique de Soubré et d'une centrale solaire de 40 MWc (valeur indicative) à proximité de la centrale hydroélectrique de Gribo-Popoli					Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique
			Installation de parcs de batteries de stockage d'électricité à Boundiali dans le nord du pays (45 MW/45 MWh, valeur indicative) et à Bondoukou dans l'est du pays (45 MW/45MWh, valeur indicative)					Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique
JICA	Renforcement de la liaison électrique 225 kV Taabo-Kossou-Bouaké	2018-2026	Construction d'une ligne biterne 225 kV Taabo - Kossou, extension des postes Kossou, Taabo et création du poste 225 kV Yamoussoukro 2	55,03 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
	Doublement de la file 225 kV Taabo-Kossou-Bouaké2	2018-2026	Construction d'une ligne 225 kV Kossou-Bouaké 2, extension du poste de Bouaké et construction du poste 225 kV Bouaké 3	48,57 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
	Sécurisation de l'alimentation électrique des villes de Yamoussoukro et de Bouaké	2018-2026	Aménagement du réseau de distribution des villes de Yamoussoukro et Bouaké	10,05 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau de distribution
KfW	PEPT	2022-2024	Raccordement d'environ 130.000 ménages dans l'Est et le Nord de la Côte d'Ivoire dont 95% financé par la KfW et 5% par l'État	29,14 Millions EUR (KfW) 5,17 Millions EUR (CIV)	Raccordement d'environ 144.337 ménages			
	Création de la boucle 400 kV d'Abidjan	2024-2028	Création du poste 400/225 kV de Bingerville incluant 3 transformateurs 400/225 kV 350 MVA à Bingerville Construction d'une ligne double terre 400 kV	58,0 Millions EUR (KfW) 6,7 Millions EUR (CIV)				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau



Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
			Akoupé Zeudji-Bingerville (50 km)					
	Dorsale de l'EST	2024-2028	<p><b>Phase 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction d'une ligne double terre 400 kV Anyama - Daoukro - Sérébou d'environ 289 km et l'entrée en coupure du poste d'Anyama sur l'une des lignes 400 kV Akoupé Zeudji (PK 24) - Bingerville ;</li> <li>• La construction du poste 400/225 kV d'Anyama équipé de 2 transformateurs de 350 MVA et de 2 réactances de 40 MVAR ;</li> <li>• La construction du poste 400/33 kV de Daoukro équipé de 2 transformateurs de 60 MVA et de 2 réactances de 60 MVAR ;</li> <li>• La construction du poste 400/225 kV de Sérébou équipé de 2 transformateurs de 350 MVA et de 2 réactances de 60 MVAR ;</li> <li>• La restructuration, le renforcement et l'extension du réseau HTA/BT des zones du projet.</li> </ul> <p><b>Phase 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction d'une ligne simple terre 400 kV Sérébou - Ferkessédougou 2 d'environ 252 km et l'entrée en coupure du poste de Ferkessédougou 2 sur les lignes d'interconnexion 225 kV Sikasso et Kodéni ;</li> <li>• La construction du poste 400/225/33 kV de Ferkessédougou 2 équipé de 2 transformateurs de 350 MVA, d'une réactance de 60 MVAR et d'un hall de décuvage ;</li> <li>• La restructuration, le renforcement et l'extension du réseau HTA/BT de la ville de Ferkessédougou et de ses environs.</li> </ul>	357,74 Millions EUR dont 43 Millions EUR de l'UE				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
	Construction des centres de conduite transport	2021-2026	Construction des trois (03) centres de conduite Régionaux Transport (Abidjan - Bouaké - Man) Déploiement de la fibre optique restante sur le réseau électrique Finalisation de la séparation des niveaux	15,0 Millions EUR (KfW) 1,5 Millions EUR (CIV)				Pilier 1 : Amélioration de la flexibilité d'exploitation du réseau



Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
			HTB et HTA dans les postes électriques					
	Construction de l'extension de la centrale solaire de Boundiali	2018-2025	Construction de centrale solaire de 45,6 MWC à Boundiali. Extension de la phase 1 de 37,5 MWC	30,0 Millions EUR (KfW) 5,6 Millions EUR (CIV)			45,6 MWC	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique
KfW / UE	Programme intégré pour le développement de l'Est de la Côte d'Ivoire	2023-2027	Modernisation de la téléconduite du réseau HTA - Zone Est Extension et renforcement des réseaux de distribution - Région Iffou Construction d'une centrale solaire de 25 MWC raccordée au poste 225 kV de Sérébou	50,91 Millions EUR (KfW) 9,45 Millions EUR (UE)			33 MWC	Pilier 1 : Amélioration de la flexibilité d'exploitation du réseau Renforcement des infrastructures du réseau de distribution Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique
UE	Raccordement de 137 localités rurales	2025	Raccordement de 137 localités rurales de plus de 500 habitants dans les régions du Gbêke (90 localités), du Hambol (35 localités), d'Abidjan (2 localités), de Yamoussoukro (10 localités) Mise en œuvre du programme Électricité pour Tous (PEPT) dans 137 localités du Gbêkè, Hambol, Abidjan et Yamoussoukro	10,10 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau de distribution
AFRICA-VIA	Centrale solaire AFRICA - VIA à Kong	2020-2027	Construction d'une centrale solaire de 50 MWC à Kong raccordée au poste 225 kV de Kong	35,48 Milliards FCFA			50 MWC	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
AKSA TABOTH	Centrale Thermique AKSA TABOTH	2023-2030	Centrale thermique AKSA TABOTH de 750 MW (3*250 MW) (Jacqueville)	692,00 Milliards FCFA			750 MW	Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
AMEA Power	Centrale solaire AMEA Power à Bondoukou	2023-2026	Construction d'une centrale solaire de 50 MWC raccordée au poste 225 kV de Bondoukou	32,99 Milliards FCFA			50 MWC	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
AZITO IV	Projet AZITO IV	2020-2026	Création du poste d'évacuation 400 kV à Azito et lignes associées (point triple)	14,00 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
BIOVEA	Centrale biomasse d'ABOISSO	2021-2025	Création de la centrale à Biomasse Ayebo de 46 MW à Aboisso	152 Milliards FCFA			46 MW	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
PORO-POWER	Création de la centrale Solaire Poro Power	2018-2028	Construction d'une centrale solaire de 66 Mwc raccordée au poste 225 kV de Korhogo	50,17 Milliards FCFA			66 Mwc	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
CI-BOAD	Projet de raccordement des Centrales AZITO IV et CIPREL V en 400kV (RACA 400)	2020-2024	Construction d'une ligne double terna 400 kV point triple - Azito Création de départ 33 kV Kassemblé Création de départ 33 kV Alladjan Création de départ 33 kV Vridi Ako	12,87 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
CI-ENERGIES	Doublement de la file 225 kV Taabo-Kossou-Bouaké2 (phase 1 - Projet CI-ENERGIES)	2020-2025	Construction d'une ligne 225 kV Taabo - Kossou et extension des postes Taabo et Kossou Construction d'une ligne 225 kV Kossou-Bouaké 2 et extension du poste de Bouaké 2	16,74 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
CIPREL	Projet CIPREL V	2020-2024	Construction de la centrale thermique CIPREL V (TAG en service) et TAV (en cours de construction)	247,90 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
Fond Koweïtien	Création du Poste 225 kV d'Adzopé (Phase 1)	2022-2025	Création d'un poste 225/33 kV incluant 2 transformateurs 225/33 kV 60 MVA à Adzopé et extension du poste d'Abobo-Anyama Construction d'une ligne 225 kV Adzopé – Abobo-Anyama (100 km) Restructuration HTA / Postes H59 et Réseau HTA souterrains à Adzopé Restructuration HTA / Réseau HTA et aériens et Réseau BTA aériens à Adzopé Fourniture et installation système de télétransmission Études, supervision, audit technique et financier et contrôle et provision pour actions sociétales	7,0 Millions de Dinars Koweïtien				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
Fonds Espagnol	Création du Poste 225/30 kV d'Abobo-Anyama	2020-2024	Création du poste source 225/33kV d'Abobo-Anyama Extension du poste source 225/33kV de PK24 (Akoupe Zeudji)	10,6 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau



Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
			<p>Système de télétransmission et Téléconduite</p> <p>Ligne 225KV PK 24 – Abobo-Anyama</p> <p>Construction de postes de réflexion et de postes H59</p> <p>Construction de réseaux souterrains (CIS) et fibres optiques</p>					
GIE GIPELEC	Construction des postes 225 kV Abatta, Bia-Sud 2 et Bonoua	2024-2026	<p>Création de postes 225/16,5 kV de ABATTA incluant deux (02) transformateurs de 225/16,5 kV – 50 MVA et entrée en coupure sur la ligne 225 kV Vridi - Riviera</p> <p>Entrée en coupure au poste 225 kV de Bonoua sur un terne de la ligne 225 kV de Bingerville – Anani, entrée en coupure au poste 90 kV de Bonoua sur la ligne 90 kV Bassam – Abrobakro et restructuration des réseaux HTA de Bonoua</p> <p>Création du Poste 225/90/33/15 kV de Bonoua incluant 2 transformateurs 225/90 kV 100 MVA, deux (02) transformateurs 90 / 15 kV – 50 MVA et deux (02) transformateurs 90 / 33 kV – 60 MVA</p> <p>Création du poste blindé 225 /20 kV de Bia Sud incluant deux (02) transformateurs 225 / 20 kV – 50 MVA</p> <p>Entrée en coupure sur la ligne 225 kV Vridi-Riviera au poste blindé de Bia Sud 2 et restructuration du réseau HTA de la zone de Koumassi, Marcory et Port-Bouët</p>	51,8 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
	Extension et renforcement des réseaux de distribution	2024-2026	<p>Remplacement de 150 km de câbles CPI en CIS dans les Directions Générales d'Abidjan Nord (DRAN), Abidjan Sud (DRAS) et Yopougon</p> <p>Extension et renforcement des réseaux de distribution dans trois (03) chefs-lieux de Régions : La Mé, Agneby-Tiassa et Sud Comoé</p> <p>Passage du réseau monophasé des localités de l'Ouest en réseau triphasé</p> <p>Passage du réseau monophasé des localités du Nord-Ouest en réseau</p>	28,14 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau de distribution



Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
			triphasé (hors région d'Odienné et Séguéla)					
IHE	Projet de création de la centrale de SINGROBO	2020-2025	Construction de la centrale hydroélectrique de 44 MW raccordée au poste 90 kV de Singrobo	118,90 Milliards FCFA			44 MW	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
	Construction du poste 90 kV Singrobo	2020-2025	Réalisation de l'entrée en coupure sur la ligne 90 kV Taabo - Agboville, Construction du poste 90 kV Singrobo	6,2 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
JC-MONFORT	Création d'une centrale Solaire à Katiola	2021-2027	Création d'une centrale Solaire de 50 MWc raccordée au poste 225 kV de Katiola	32,70 Milliards FCFA			50 MWc	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
KORHOGO SOLAIRE	Création de la centrale Solaire KORHOGO SOLAR	2016-2026	Construction d'une centrale solaire de 50 MWc raccordée au poste 225 kV de Korhogo	23,00 Milliards FCFA			50 MWc	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
PFO ENERGIE	Centrale Solaire FERKE	2024-2026	Construction de la Centrale solaire de 50 MWc raccordée au poste 225 kV de Ferké	32,38 Milliards FCFA			50 MWc	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
	Création de centrale Solaire à ODIENNE	2022-2028	Construction d'une centrale solaire de 50 MWc raccordée au poste 90 kV d'Odienné	32,24 Milliards FCFA			50 MWc	Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
	Centrale Solaire de Soubré - CI-ENERGIES	2026	Construction de la Centrale solaire de 20 MW à Soubré	16,14 Milliards FCFA				Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
SONGON ENERGIES	Centrale Thermique à Songon	2024-2028	Création d'une centrale Thermique Songon de 372 MW raccordée au poste 400 kV de Songon	423,166 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des ouvrages de production Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés



Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
BSIC / VERSUS BANK	Projet d'Amélioration du Transport et de la Distribution d'Énergie du Nord (PATDEN)	2021-2024	Travaux d'amélioration de la qualité et du renforcement du réseau basse tension de 50 postes à Abidjan et du système de communication associé au projet de Tengréla et Boundiali Travaux de construction de la bi-terne 225 kV Zaguinaso - Tengréla Travaux de construction du poste de Tengréla Travaux de construction de la bi-terne 225 kV Boundiali - Zaguinaso Travaux d'extension du poste de Boundiali, extension du réseau HTA/BTA à Katiola et à Ferkéssédougou, et restructuration HTA et renforcement BTA à Tengréla Travaux de passage en triphasé du réseau monophasé dans les régions d'Odienné et de Séguéla	43,48 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
EKDS	Centrale Solaire de Tongon	2026	Construction d'une centrale solaire de 40 MW à Tongon	32,38 Milliards FCFA				Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
	Centrale Solaire de Tengréla	2027	Construction d'une centrale solaire de 40 MW à Tengrela	32,24 Milliards FCFA				Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
	Construction de postes HTB/HTA	2026-2028	Construction des postes 90 kV de Bouaflé et 225 kV de Méagui, Ouangolo, San-Pedro 2	37,038 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
	Extension de réseau de distribution	2026-2028	Restructuration, extension et renforcement des réseaux de distribution dans le département de Bouaflé, Méagui, Ouangolo, San-Pedro	16 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
SCALING SOLAR	Centrale Solaire de Touba	2026	Construction d'une centrale solaire de 38,4 MW à Touba	29,44 Milliards FCFA				Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés



Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
	Centrale Solaire de Laboa	2026	Construction d'une centrale solaire de 33,6 MW à Laboa	25,76 Milliards FCFA				Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
EXIM BANK CHINE	Centrale hydroélectrique de Gribo popoli	2024	Construction d'une centrale hydroélectrique de 111 MW à Gribo popoli	247,2 Milliards FCFA				Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
	Construction du poste 225 kV Gribopopoli	2024	Réalisation de l'entrée en coupure sur la ligne 225 kV Soubre - San Pedro, Construction du poste 225 kV Gribopopoli	9,77 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement des infrastructures du réseau
	Centrale hydroélectrique de Boutoubéré	2028	Construction d'une centrale hydroélectrique de 141 MW à Boutoubéré	312,9 Milliards FCFA				Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le bouquet énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
CI-ENERGIES	Centrale thermique Publique TAG et TAV	2025-2028	Construction d'une centrale thermique publique de 450 MW (300 MW TAG et 150 MW TAV)	294 Milliards FCFA				Pilier 1 : Renforcement du parc de production
SODEN	Centrale Biomasse Candidate de Divo	2022-2027	Construction d'une centrale biomasse à Divo d'une capacité de 76 MW (Les études de faisabilité sont en cours de réalisation. Les montants ne sont pas encore définis)	-				Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
ECOSTAR	Centrale Biomasse Candidate de Boundiali	2018-2028	Construction d'une centrale biomasse à Boundiali d'une capacité de 25 MW (Les études de faisabilité sont en cours de réalisation. Les montants ne sont pas encore définis)	-				Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
BIOCRUDE	Centrale Biomasse Candidate de Jacquville et Bouaké	2024-2029	Construction d'une centrale biomasse à Jacquville et Bouaké d'une capacité de 32 MW (Les études de faisabilité sont en cours de réalisation. Les montants ne sont pas encore définis)	-				Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés
Promoteurs Privés (HUAWEI, CI-ENERGIES, SARANOUR, OBELIX ENERGY, OPTIMUS ENERGY,	Projets solaires candidats	2024-2028	Construction de centrales solaires d'une capacité totale 376 MW à Tengrela, Ferké, Korhogo, Dabakala, Sinématiali et Séguéla (Les études de faisabilité sont en cours de réalisation. Les	-				Pilier 1 : Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique Pilier 4 : Mobilisation de capitaux privés

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
KATIALINUX, ENERGIE IVOIRE			montants ne sont pas encore définis)					
GREP	Projets éoliens candidats	2021-2030	Construction de centrales éoliennes de Bouna, Bondoukou et Jacquerville d'une capacité de 150 MW (Les études de faisabilité sont en cours de réalisation. Les montants ne sont pas encore définis)	-				Pilier 1: Augmentation de la part des EnR dans le mix énergétique Pilier 4: Mobilisation de capitaux privés
EXPERTISE FRANCE	Projet MAX	En cours	Amélioration de l'action des pouvoirs publics pour faciliter l'acquisition d'équipements électriques pour les particuliers et professionnels	4 Millions EUR				
GIZ	Assistance Technique		Assistance Technique	30 Millions EUR				
USAID	Étude de faisabilité du système de contrôle d'urgence du réseau électrique ivoirien	12 mois	Étude de faisabilité du système de contrôle d'urgence du réseau électrique ivoirien	1 712 553 USD				



## ANNEXE II

# INDICATEURS CLÉS DU SECTEUR

Piliers	Mesures/indicateurs	Dernières données disponibles		
		2021	2022	2023
<b>Pilier 1</b> Étendre la capacité de production et les réseaux de T&D	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Capacité de production installée (MW)</b></li> </ul>	2 269	2 548	2 907
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % thermique, % (y compris les BESS)</li> </ul>	Th (61%), EN & Hy (38,7%)	Th (65,54%), EN & Hy (34,5%)	Th (69%), EN & Hy (31%)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (des 3 dernières années)</li> </ul>	1,8%	12,3%	14,1%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Énergie produite annuellement (GWh) – Total</b></li> </ul>	11 427	12 148	13 345
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % thermique, % renouvelable (y compris ER/BESS)</li> </ul>	Th (77%), EN & Hy (23%)	Th (76,4%), EN & Hy (23,6%)	Th (75,8%), EN & Hy (24,2%)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de croissance annuel moyen (%) (des 3 dernières années)</li> </ul>	1,9%	6,3%	9,9%
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réseau de transport (HT, MT), Total :</b> Longueur (KM) ; Tension (KV) : Capacité de transfert – MW/MVA</li> </ul>	Longueur HT (km) : 7 390 Capacité HT (MVA) : 8 427 Longueur MT (km) : 27 914 Niveau de tension HT (kV) ; 225 ; 90	Longueur HT (km) : 7 394 Capacité HT (MVA) : 8 635 Longueur MT (km) : 30 525 Niveau de Tension HT (kV) ; 225 ; 90	Longueur HT (km) : 7 553 Capacité HT (MVA) : 10 891 Longueur MT (km) : 33 270 Niveau de tension HT (kV) : 400 ; 225 ; 90
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation :</li> </ul>	NA-	NA	NA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expansion :</li> </ul>	- NA	NA	NA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réseau de distribution (BT), total :</b> longueur (KM) ; Tension (KV) : Capacité de transfert – MW/MVA</li> </ul>	Longueur BT (km) : 24 559	Longueur BT (km) : 25 993	Longueur BT (km) : 28 016
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation :</li> </ul>	NA	NA	NA	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expansion :</li> </ul>	NA	NA	NA	



Piliers	Mesures/indicateurs	Dernières données disponibles		
		2021	2022	2023
	• <b>Accès à l'énergie (électricité)</b>			
	• Nombre de connexions au réseau (par type de client <sup>35</sup> )	3 254 968	3 646 619	4 048 259
	• Social	1 539 531	1 857 410	2 058 971
	• Général 5A	608 040	581 166	556 444
	• Général 10A+	866 854	962 282	1 181 846
	• Professionnel	212 401	215 351	218 730
	• Éclairage Public	14 044	15 831	17 158
	• Conventionnel	5 973	6 025	6 136
	• Gratuite	1 713	1 715	1 680
	• Client HTA	6 412	6 839	7 294
<b>Pilier 2</b> <b>Intégration régionale</b>	• <b>Interconnexions de transport</b> (HT), Total : Longueur (km) ; Tension (KV) : Capacité de transfert – MW/MVA	Longueur HT (km) : 7 476 Capacité HT (MVA) : 2 199 Niveau de tension HT (kV) : 400 ; 225 ; 90	Longueur HT (km) : 7 484 Capacité HT (MVA) : 2 548 Niveau de tension HT (kV) : 400 ; 225 ; 90	Longueur HT (km) : 7 553 Capacité HT (MVA) : 10 891 Niveau de tension HT (kV) : 400 ; 225 ; 90
	• <b>Énergie importée annuellement</b> (GWh) – Total	197,2	267	269
	• Taux de croissance annuel moyen (%) (des 3 dernières années)	32%	35,2%	0,75%
	• <b>Énergie exportée annuellement</b> (GWh) – Total	889	973	1052,4
	• Taux de croissance annuel moyen (%) (des 3 dernières années)	-33,3%	9,2%	8,16%
	• Frais de transport (USD par kWh)	NA	NA	NA
	• Dettes (arriérés) USD	12 550 113	10 081 364	17 910 469
	• Créances (USD)	25 670 412	141 901 707	215 188 854
<b>Pilier 3</b>	• Nombre de connexions au mini-réseau (par type de client <sup>36</sup> ) (3 dernières années, si possible)	NA	NA	NA
	• Nombre de kits solaires (3 dernières années, si possible)	NA	NA	NA

<sup>35</sup> Résidentiel, commercial, industriel, minier, etc.

<sup>36</sup> Résidentiel, commercial, industriel, minier, etc.



Piliers	Mesures/indicateurs	Dernières données disponibles		
		2021	2022	2023
<b>ERD / Cuisson propre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de connexions et appareils de cuisson propres</li> </ul>	NA	NA	NA
<b>Pilier 4 Participation du secteur privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements réalisés sur la période 2011-2023</li> </ul>	1 680 Mds FCFA dont 986 Mds FCFA d'investissements privés		
	•	-	-	-
<b>Pilier 5 Réformes sectorielles et services Publics durables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan financier des services publics (selon les comptes audités) – Revenu/perte nette (Montant en dollars américains et dollars américains/kWh)</li> <li>(Solde d'exploitation)</li> </ul>	Revenus : 1 303,45 M USD Perte nette : -35,72 M USD  Ratio (Revenu / Perte net) = -0,07 USD/kWh  Cours moyen USD/XOF : 554,93 Source : Fx top	Revenus : 1 354,26 M USD Perte nette : -87,08 M USD  Ratio (Revenu / Perte net) = -0,02 USD/kWh  Cours moyen USD/XOF : 624,32 Source : Fx top	Revenus : 1 670,89 M USD Perte nette : 49,62 M USD  Ratio (Revenu / Perte net) = 0,06 USD/kWh  Cours moyen USD/XOF : 606,62 Source : Fx top
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tarifs moyens pour l'utilisateur final (par kWh)</li> <li>Trajectoire vers le recouvrement des coûts (% actuel des coûts récupérés pour atteindre l'objectif de 2030)</li> </ul>	68,93 FCFA/kWh soit 0,12 USD/kWh	68,42 FCFA/kWh soit 0,11 USD/kWh	71,03 FCFA/kWh soit 0,12 USD/kWh
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de la subvention (USD)<sup>37</sup>;</li> <li>Trajectoire vers le recouvrement des coûts<sup>38</sup> (estimation) ;</li> </ul>	-	39 846 MFCFA soit 72 MUSD	130 000 MFCFA soit 234 MUSD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertes techniques commerciales et de collection agrégées (ATCC) : actuels et objectifs de réduction en % par an.</li> <li>Nombre de clients avec ou sans compteur</li> <li>Nombre de compteurs à prépaiement</li> </ul>	Nbre de clients avec compteur : 3 248 556  Nbre de clients BT Prépayés : 1 570 357	Nbre de clients avec compteur : 3 646 619  Nbre de clients BT Prépayés : 2 229 697	Nbre de clients avec compteur : 4 040 965  Nbre de clients BT Prépayés : 2 748 862
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau d'endettement – Dettes au gouvernement, aux IPP, à d'autres fournisseurs.</li> <li>Niveau d'arriérés – Créances du gouvernement ou d'entités publiques.</li> <li>Revenus par type de clientèle (par exemple, ménages, industries, commerces, mines, importations, etc.).</li> </ul>	<b>Niveau dette IPP :</b> 70 711 MFCFA soit 127 MUSD	<b>Niveau dette IPP :</b> 240 659 MFCFA soit 385 MUSD  <b>Créances Administration :</b>	<b>Niveau dette IPP :</b> 364 180 MFCFA soit 600 MUSD

<sup>37</sup> Il pourrait s'agir de subventions pour la production et la distribution d'électricité, de projets d'énergie renouvelable et de subventions à la consommation.

<sup>38</sup> Subvention tarifaire pour les consommateurs (USD/kWh<sup>38</sup>) ; Taux de recouvrement des coûts (%)<sup>38</sup> ; Fonds dédiés (en particulier rural) (USD, annuel)



Piliers	Mesures/indicateurs	Dernières données disponibles		
		2021	2022	2023
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de restructuration du capital (oui/non)</li> </ul>		28 058 M FCFA  <b>Sociétés d'État :</b> 16 332 M FCFA  <b>EPN :</b> 2 449 M FCFA	<b>Créances Administration : 28 185 M FCFA</b>  <b>Sociétés d'État :</b> 14 220 M FCFA  <b>EPN :</b> 2 513 M FCFA
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps Moyen de Coupure (TMC)</li> </ul>	17,86	28,93	29,36



# ANNEXE III

## BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les besoins d'assistance technique pour atteindre les objectifs sont listés ci-dessous par pilier :

### Au titre du pilier I

#### Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs

- **Thématique 1**  
Transition énergétique
- **Thématique 2**  
Intégration des énergies renouvelables sur le réseau électrique
- **Thématique 3**  
Suivi et évaluation des projets de production
- **Thématique 4**  
Optimisation du système électrique par le déploiement des nouvelles technologies « smart-grid »
- **Thématique 5**  
Passation des marchés des projets de production d'énergie
- **Thématique 6**  
Conception, analyse économique et financière des projets du secteur électrique (production, transport, distribution, automatisme et téléconduite)

### Au titre du pilier II

#### Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue

- **Thématique 1**  
Exploitation et gestion intelligente des réseaux de transport
- **Thématique 2**  
Gestion du marché de l'électricité
- **Thématique 3**  
Sécurisation des paiements à l'export
- **Thématique 4**  
Régulation du marché de l'électricité

### Au titre du pilier III

#### Adopter les solutions ERD et de cuisson propre pour un accès abordable

- **Thématique 1**

**Cuisson propre** : études spécifiques, élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation, déploiement du plan de communication et sensibilisation dans les 14 districts de la Côte d'Ivoire, projets pilotes.

- **Thématique 2**  
**Foyers améliorés** : conception, dimensionnement, déploiement, etc.
- **Thématique 3**  
**Mini-réseaux** : conception, modèle économique, exploitation et gestion
- **Thématique 4**  
**Energie renouvelable** : Laboratoire de test des équipements de production de l'énergie solaire (panneau solaire, batterie, onduleur, etc.)
- **Thématique 5**  
**Maîtrise de l'énergie et efficacité énergétique**
- **Thématique 6**  
**Électrification Hors Réseau**
- **Thématique 7**  
**Accès à l'électricité** : état des lieux des infrastructures sociales, etc.
- **Thématique 8**  
**Bioénergie**

### Au titre du pilier V

#### Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité

- **Thématique 1**  
Étude sur le modèle tarifaire adapté aux coûts du secteur de l'électricité
- **Thématique 2**  
Étude sur la stratégie de vente à l'export
- **Thématique 3**  
Études sur les conditions et modalités de financement des extensions de mini réseau par les tiers dans les zones à forte densité
- **Thématique 4**  
Étude sur le modèle économique de rachat de l'autoproduction
- **Thématique 5**  
Étude relative à la stratégie de financement des investissements réseaux du secteur de l'électricité

N. B. Les différentes thématiques prennent en compte entre autres le renforcement des capacités, les études spécifiques, les assistances techniques, l'acquisition de logiciels, etc.

Ces thématiques sont à titre indicatif et pourront évoluer et être complétées en fonction des besoins.





# Liste des sigles et abréviations

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>ANARE-CI</b>	Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire
<b>ANStat</b>	Agence Nationale de la Statistique
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BCC</b>	Bureau de Contrôle de Conduite
<b>BEI</b>	Banque Européenne d'Investissement
<b>BESS</b>	Battery Energy Storage System (systèmes de stockage d'énergie par batterie)
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BSIC</b>	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce
<b>BTA</b>	Basse Tension « A »
<b>CIE</b>	Compagnie Ivoirienne d'Électricité
<b>CI-ENERGIES</b>	Côte d'Ivoire Énergies
<b>CIPREL</b>	Compagnie Ivoirienne de Production d'Électricité
<b>CLSG -ER</b>	Interconnexion Côte d'Ivoire – Libéria – Sierra-Leone – Guinée, composante Électrification Rurale
<b>DGE</b>	Direction Générale de l'Énergie
<b>ENI</b>	Ente Nazionale Idrocarburi
<b>ERD</b>	Energies Renouvelables Décentralisées
<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté financière africaines
<b>FONAME</b>	Fond National pour la Maitrise de l'Énergie
<b>GIE GIPELEC</b>	Groupement d'Intérêt Économique - Groupement International des Professionnels de l'Électricité
<b>GiZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>GPL</b>	Gaz de Pétrole Liquéfié
<b>HTA</b>	Haute Tension « A » (Moyenne Tension)
<b>HTB</b>	Haute Tension « B »
<b>IFC</b>	International Finance Corporation
<b>IHE</b>	Ivoire Hydro Energy
<b>IHPC</b>	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>JICA</b>	Japan International Cooperation Agency
<b>KfW</b>	Kreditanstalt für Wiederaufbau
<b>MVA</b>	Méga Volt-Ampère
<b>MW</b>	Méga Watt
<b>NEDA</b>	National Electricity Digitalization and Access Program (Opération Nationale De Numérisation Et d'Accès à l'Électricité En Côte D'Ivoire)
<b>ODD</b>	Objectif de Développement Durable
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAEHR</b>	Plan d'Actions de l'Électrification Hors Réseau



<b>PAEMIR</b>	Projet d'Amélioration de l'Accès à Électricité en Milieu Rural
<b>PANBE</b>	Plan d'action National de la Bioénergie
<b>PANCP</b>	Plan d'Actions National pour la Cuisson Propre
<b>PANER</b>	Plan d'Actions National des Énergies Renouvelables
<b>PDAT-SG</b>	Plan Directeur Automatismes, Téléconduite et Smart Grid
<b>PDDGA</b>	Plan Directeur Distribution d'énergie électrique du Grand Abidjan
<b>PDDVI</b>	Plan Directeur Distribution d'énergie électrique des villes de l'Intérieur
<b>PDELR</b>	Plan Directeur Extension des réseaux dans les Localités Rurales
<b>PDPT</b>	Plan Directeur Production et Transport
<b>PEPT</b>	Programme Électricité Pour Tous
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PPP</b>	Partenariats Public-Privé
<b>PRETD</b>	Projet de Renforcement des réseaux Électriques de Transport et de Distribution
<b>PRONER</b>	Programme National de l'Électrification Rurale
<b>PRONEX</b>	Programme National d'Extension du Réseau Électrique
<b>PROSER</b>	Projet de Renforcement des Ouvrages du Système Électrique et d'Accès à l'Électricité
<b>PSDEREE</b>	Politique Sectorielle des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SCADA</b>	Supervisory Control and Data Acquisition (système de contrôle et d'acquisition de données)
<b>TOB</b>	Taxe sur les Opérations Bancaires
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UC</b>	Unité de Compte
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>USAID</b>	United States Agency for International Development
<b>USD</b>	United States Dollar
<b>WAPP</b>	West African Power Pool (Système d'échange d'énergie électrique ouest africain)



---

**CONNECTONS NOUS  
300 M DE PERSONNES  
EN AFRIQUE À  
L'ÉNERGIE D'ICI  
2030**

---

**MISSION300**  
#PoweringAfrica

MISSION 300  
**AFRICA**  
ENERGY  
SUMMIT

